



23 SEPTEMBRE

GRÈVE

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

5 OCTOBRE

SALAIRES, POSTES, RETRAITES, PRÉCARITÉ...

7 OCTOBRE

40 ANS

DE L'EPS

À L'ÉDUCATION NATIONALE

15 AU 19 NOVEMBRE

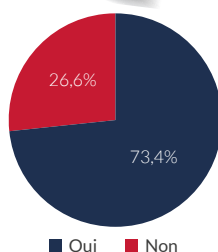
SEMAINE DE L'EPS

DANS L'ACTION,

POUR L'EPS, L'ÉCOLE,

NOS MÉTIERS, NOS SALAIRES,

LES SERVICES PUBLICS...



BILAN D'UNE RENTRÉE
~~SCOLAIRE~~ !

P.5



DERRIÈRE LES DISCOURS,
LES INÉGALITÉS

P.9



SPORT SCOLAIRE

P.10

/ SOMMAIRE /

Édito

// 3

- L'heure des grandes promesses
- A quoi bon ?



Action

// 4

- Mener campagne

Métier

// 5

- Bilan d'une rentrée ~~S~~colère !
- Le tour de France des effectifs par classe qui débordent !



Corpo

// 6-7

- Certificat médical d'exemption d'HSA, l'administration prête à tout pour les imposer !
- Pas promu-e : demander des comptes !
- Le compte personnel de formation (CPF)
- RDV de carrière : vigilance sur les avis



Péda

// 8-10

- On ne parle plus des programmes d'EPS...
- Derrière le discours, les inégalités
- Sport scolaire : les rentrées se suivent et malheureusement se ressemblent
- Équipements : investir dans les équipements sportifs, c'est urgent !

Actualités

// 11-13

- Un rapport dont certains éléments convergent avec nos revendications
- A l'offensive pour la démocratie en conseil d'administration !
- Vous avez dit inégalités ?
- Le sport à l'université, enjeu politique et culturel majeur
- Travailler moins pour sauver le climat ? Utopique ou inévitable ?

Syndicalisation

// 14

News

// 15

- Le plan de relance du sport
- Livre : L'esprit de l'alpinisme
- Et pendant ce temps là...



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



29 novembre au 3 décembre

À QUOI BON ?

A quoi bon se mobiliser, agir, y croire, renforcer le collectif syndical ? Notamment dans un contexte de résignation permanent. Rien de tel que de revenir à la question de l'œuf et la poule. Un léger détournement d'un grand philosophe nous inspire :

**« Ce n'est pas parce que les temps sont durs
que nous ne nous syndiquons⁽¹⁾ pas. C'est parce que nous
ne nous syndiquons pas que les temps sont durs ! »**

Librement inspiré de Sénèque

(1) Le verbe « syndiquer » peut être changé par « agir » ou « croire »...

Édito



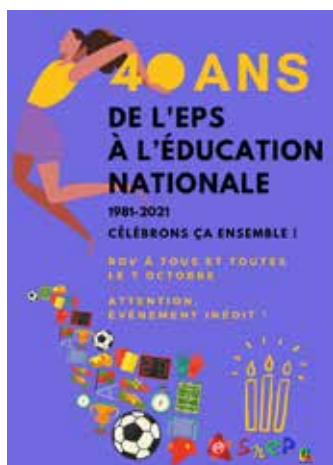
L'HEURE DES GRANDES PROMESSES

La campagne des présidentielles est maintenant lancée, celles des égos n'est pas en reste pour savoir qui représentera qui et quoi... A l'heure actuelle, il est assez difficile d'y voir clair, chacun-e se lançant dans la course en ordre dispersé. Le président de la République et

le gouvernement, alors que les défis sociaux sont importants en cette rentrée, ont également en ligne de mire cette échéance et tentent de fixer les cadres et éléments du débat. Il en va ainsi des annonces post « Beauvau de la sécurité » qui met des milliards sur la table, propose de recruter dans la justice et la police après avoir supprimé plusieurs milliers de postes... l'important n'est pas la cohérence ou l'annonce de nouvelles mesures mais bel et bien de faire porter le débat sur la sécurité en flattant un certain électorat. Cette entrée en campagne est aussi celle de J.M. Blanquer qui invente un nouveau récit à sa gloire dans son livre « école ouverte », dans lequel il se présente comme celui qui a permis aux Ecoles de rester ouvertes et de fonctionner pendant ces temps de pandémie... Toutes les difficultés que nous éprouvons au quotidien avec des services partagés, des classes sans enseignants, des classes surchargées, des installations qui nous sont interdites, des protocoles qui entravent les actions éducatives, des salaires toujours en berne..., sont passés sous silence comme si tout allait bien, que la rentrée était « normale ».

Ces modes de gouvernance technocratique, pilotés depuis des bureaux sans connaissance réelle du terrain, de ce qui s'y fait, de ce qui s'y vit est insupportable. Deux semaines après la rentrée, la lassitude est déjà là !

Notre ras le bol ne doit toutefois pas nous conduire à croire que rien ne serait possible. Nous avons à nous exprimer sur ce que nous voulons pour l'Éducation, nos métiers, l'EPS, le Sport Scolaire et le Sport. C'est le sens de la campagne que nous initions en cette rentrée sur les 4 heures d'EPS pour toutes et tous par exemple. Le lancement de la campagne pour les présidentielles représente une opportunité dont il faut absolument nous saisir pour peser fortement dans les programmes. Transformer l'avenir pour qu'il corresponde à nos aspirations, nos besoins et ceux de nos élèves est de notre responsabilité à tous. Rencontrer les politiques, se mobiliser, rentrer dans l'action pour se faire entendre, rejoindre notre organisation pour qu'elle soit encore plus forte sont des nécessités dans cette période charnière.



✉ benoit.hubert@snepfusu.net



MENER CAMPAGNE

Depuis l'arrivée d'E. Macron, de la nomination de son gouvernement et du ministre Blanquer, nous sommes sous un feu nourri et incessant de réformes, toutes plus néfastes les unes que les autres pour la cohésion de la société et pour notre modèle éducatif et social. Nous sommes sous pression constante et devons faire face à un calendrier infernal nous privant de la réflexion nécessaire sur l'avenir que nous désirons, sur la société que nous voulons voir advenir et sur l'École indispensable à sa construction.

La phase qui s'ouvre, avec les échéances électorales, montre de potentiels candidats qui placent au sein de leur programme les enjeux d'éducation, de reconnaissance des personnels, ... Il nous faut nous emparer de ces discussions. Non pour simplement les suivre et y répondre, mais pour fixer nous-mêmes la temporalité et les objets de débats. Loi de transformation de la Fonction publique et disparition des prérogatives des commissions paritaires, réforme du lycée, certifications, contenus, salaires, conditions de travail, ..., les sujets ne manquent pas, mais passer à l'offensive et obliger les un-es et les autres à s'emparer de ces sujets nécessite l'engagement de tous. Pour notre syndicalisme en particulier, la question de l'EPS au sein du système éducatif, de sa place, de son rôle mais aussi de la place du sport dans la société, sont des sujets majeurs à mettre en avant.

Cette bataille des idées a été entamée lors de la journée de grève et de manifestation du 23 septembre pour un « Plan d'urgence pour l'Éducation », elle se poursuivra le 5 octobre prochain, lors de la journée interprofessionnelle, mais pour notre compte, nous avons placé ces deux dates dans un plan d'action plus long en les inscrivant dans une campagne « 4h d'EPS sur l'ensemble de la scolarité ». 4 heures d'EPS nécessitent de reposer un ensemble de questions qui sont au cœur de notre métier et de notre quotidien.

“

*Passer à l'offensive
et obliger les un-es
et les autres à s'emparer
de ces sujets nécessite
l'engagement de tous”*

Pour les réaliser et qu'elles soient porteuses de sens et de « pas en avant », elles doivent concomitamment s'accompagner d'un grand plan de construction et de rénovation d'installations sportives (gymnases, piscines, stades, ...), d'un plan de recrutement à hauteur de 1 500 postes par an, d'une révision des contenus et des certifications (DNB,

Baccalauréat, CAP), d'une formation initiale plus étoffée et d'une réelle formation continue qui ne soit pas simplement axée sur la mise en œuvre de réformes. Mais aussi d'un engagement pour l'amélioration des conditions de travail, en rompant notamment avec la surcharge des classes, l'augmentation des HSA, des services partagés, ...

Plusieurs temps ponctueront ce début de campagne après la conférence de presse du 16 septembre puis de la soirée de l'EPS du 22 septembre et de la grève du 23. Le 7 octobre, nous fêterons les 40 ans de l'intégration de l'EPS au sein du ministère de l'Éducation Nationale lors d'une grande initiative qui sera l'occasion, autour de chercheurs, d'acteurs de cette intégration, de retracer cette histoire, mais aussi d'en faire un bilan pour se projeter dans l'avenir. Du 15 au 19 novembre, nous lancerons dans l'ensemble des territoires une nouvelle « semaine de l'EPS », pour placer nos problématiques dans le débat public. En décembre, le congrès national se donnera des mandats et des perspectives et envisagera les suites à donner à nos revendications.

En attendant, l'implication de chacun et chacune sera important pour faire la démonstration d'une profession mobilisée pour des changements positifs pour leur métier et pour l'avenir des élèves. Mobilisez-vous, mobilisons-nous et participons massivement à toutes les initiatives.

BILAN D'UNE RENTRÉE ~~SCOLÈRE~~ !

Avec plus de 1 200 réponses d'établissements, nous pouvons réaliser un premier bilan de notre enquête de rentrée. Merci aux collègues qui permettent ainsi de rétablir la « réalité du terrain » face à un Ministre qui répète à longueur d'antenne que « tout va bien ». Ce n'est pas le cas et le Bla-Bla Blanquer n'a que trop duré : stoppons ses "fake news" permanentes !

Des milliers d'heures d'EPS non assurées dès la rentrée !

Dans près de 100 établissements sur 1 200, il y avait 930 heures non assurées en EPS. En France, il y a près de 8 000 établissements du second degré public. Le nombre d'heures d'EPS manquantes se chiffre donc en milliers à la rentrée ! En pleine crise Covid, alors que les élèves ont un fort besoin d'EPS, l'administration n'a pas été en capacité de mettre un enseignant devant chaque classe. Cela est dû au manque criant de recrutements, tant

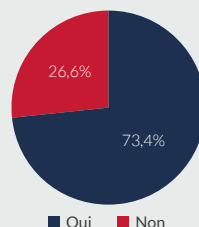
du ministère qui refuse toujours d'augmenter les postes aux CAPEPS, que des services rectoraux débordés, aux incohérences flagrantes sur les nominations de TZR, contractuels, affectations sur 3 établissements... La fin des FPM (formation mixtes paritaire) sur les mutations, entraîne des situations ubuesques et un service public non assuré. Recruter, anticiper, concerter : c'est simple et basique..., mais difficile à entendre pour notre ministre !

Une imposition d'HSA qui dégrade les conditions de travail !

Partout, les HSA vont peser sur la charge de travail des personnels (en plus des effectifs) ! Mais dans plus d'un établissement sur 4, l'imposition d'HSA entraîne une suppression de poste, un complément de service ou la perte d'un bloc horaire. Les dégradations pèseront tant sur la discipline, le sport scolaire, que sur les conditions de travail. Nous continuons à appeler la profes-

sion à refuser les HSA, en utilisant tous les moyens, y compris les certificats médicaux (voir p. 6). L'imposition massive des HSA peut tourner à l'incohérence : parfois des HSA sont imposées et un TZR est affecté en sous service !

Dans ton établissement, les HSA entraînent-elles une suppression de poste ou une suppression/baisse d'un bloc horaire ou un complément de service dans un autre établissement ?



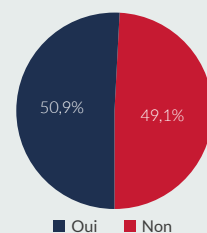
Des effectifs par classe pléthoriques !

Hors REP, dans plus de 4/5^{ème} des collèges, il y a des classes à 28 ou plus. Dans plus de 2/3 des lycées GT, il y a des groupes EPS à 35 et plus. Dans plus de 50 % des LP, il y a des groupes EPS à plus de 30 élèves. En EPS et dans toutes les disciplines, les effectifs par classe sont un enjeu majeur pour la réussite de tous les élèves. Mais les conditions de travail sont aussi fortement impactées par ces effectifs qui dépassent l'entendement. La France se classe 22^{ème} sur 23 concernant ses effectifs par classe en collège (OCDE, regards sur l'Éducation 2020). La France affiche 4,3 élèves de plus par classe en collège par rapport à la moyenne des 23 pays européens !

Des cours le mercredi dans plus d'un lycée sur 2 !

Au fait que la rentrée du sport n'ait pas été préparée par l'UNSS, un autre phénomène met à mal le sport scolaire : les cours le mercredi après-midi. Dans plus de 50 % des lycées (LGT et LP confondus) il y a des cours et les réformes accentuent le phénomène (spécialités...) !

En Lycée/LP, y-a-t-il des cours le mercredi après-midi ? 88 % des collègues ont repéré une baisse des capacités physiques de leurs élèves suite au confinement.



Une rentrée colère !

La lecture des commentaires, sur les effectifs, les HSA, les affectations, le manque d'enseignants, le mépris pour les élèves, les personnels et la discipline ressort fortement. Des actions se développent dès cette rentrée : refus du rôle de Professeur Principal (comme au collège de Lansargues, 34), grèves concernant les effectifs, les manques de postes (enseignants, CPE, AED, AESH...), comme au collège des Aiguerelles de Montpellier (34) ou au collège des Oliviers de Nîmes (30). Il faudra continuer, étendre et accentuer les luttes pour un réel plan d'urgence pour l'école !

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

LE TOUR DE FRANCE DES EFFECTIFS PAR CLASSE QUI DÉBORDENT !!

En collège (hors REP) : collège Carnot à Paris (75) **36**, collège G. Cousin à Nozeroy (39) **35**, collège Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre (44) **36**, collège Dumas de Salindre (30) **33**, collège Europol de Grenoble (38) **32**, collège Ausone Le Bouscat (33) **32**, collège Vauban de Givet (08) **34**...

En collège REP : collège Kwalé à Tsoundzou (Mayotte) **30**, collège J. Rostand de Cateau Cambresis (59) : **30**, collège Clément de Colombes (92) **29**, collège Camus de Bayonne (64) **29**, collège petit Manoir Le Lamentin (972) **28**, collège Neron de Remire-Monjoly (973) **30**, collège Prévert de Migennes (89) **28**.

En lycée général et technologique : lycée Sévigné de Charleville Mézières (08) **42**, LPO de la Matheysine La Mure D'Isère (38) **41**, lycée Corbière de Morlaix (29) **40**, lycée Branly de Boulogne/mer (62) **38**, lycée Banville de Moulins (03) **38**, lycée Mistral d'Avignon (84) **37**, lycée Moulin Joli La Possession (974) **37**, lycée Bellevue Le Mans (72) **36**.

En Lycée professionnel : Lycées Savignac à Villefranche de Rouergue (12) **40**, LP Michelet de Vanves (92) **37**, LP Chevalier de St Georges Les Abymes (972) **37**, LP C. de gaulle de Muret (31) **36**, LP du détroit à Calais (62) **35**, LP Mimard de St Etienne (42) **34**, LP La Forêt de Chantilly (60) **35**, LP Mandela de Poitiers (65) **35**, ...

Et si on limitait le nombre d'élèves par classe ?

98 HEURES NON ASSURÉES EN ARIÈGE !

L'équivalent de 32 classes sans profs d'EPS le 2 septembre ! Pour un département qui compte 23 établissements du 2nd degré, c'est énorme ! L'an passé le chiffre était de 66 heures...

CERTIFICAT MÉDICAL D'EXEMPTION D'HSA, L'ADMINISTRATION PRÊTE À TOUT POUR LES IMPOSER !

Depuis le 1^{er} septembre 2019, deux heures supplémentaires peuvent être imposées aux enseignants du second degré, en sus de leur maxima de service. En cette rentrée scolaire, avec l'explosion du nombre d'HSA engendrée par les suppressions de postes, la pression sur les enseignants s'est accentuée, mettant en difficulté ceux qui ont des problèmes de santé. Cependant, l'article 4 du décret 2014-940 du 20 août 2014 précise : « Dans l'intérêt du service, les enseignants .../... peuvent être tenus d'effectuer, sauf empêchement pour raison de santé, deux heures supplémentaires hebdomadaires en sus de leur maximum de service. ». C'est donc en toute logique que le nombre d'enseignants d'EPS faisant valoir leur droit en fournissant un certificat médical pour exemption d'HSA a augmenté.

Or, dans un certain nombre d'académies, l'administration

exerce des pressions inacceptables sur ces collègues. Bien sûr, une contre-visite par un médecin agréé ou par le médecin du travail peut être diligentée par le rectorat qui doit convoquer l'enseignant, elle aura valeur décisionnelle, elle peut confirmer ou infirmer le certificat médical du médecin traitant. En cas d'infirmerie, vous pouvez demander une contre-expertise. Tout au long de ces procédures restez en lien étroit avec le SNEP-FSU.

D'autre part, un chef d'établissement ne peut en aucun cas juger de la recevabilité d'un certificat médical.

Au-delà de cet aspect, la spécificité de l'EPS doit être prise en compte par l'administration : pénibilité particulière due à notre métier (déplacements, charges lourdes, vigilance accrue, sollicitation du corps, conditions climatiques, espace de travail, ...). De plus, les réformes des retraites successives et la suppression



de la CPA (cessation progressive d'activité), très utilisée par les enseignants d'EPS, contraignent les collègues à poursuivre leur activité professionnelle plus longtemps, sans aucun aménagement de leur service. L'âge aidant, de nombreux enseignants d'EPS sont dans l'incapacité d'effectuer des heures supplémentaires, au risque de se blesser ou de manquer de vigilance. Enfin, la multiplication des postes à complément de service, due à l'imposition massive d'HSA, ce alors même que les heures

existent dans les établissements scolaires, est incompréhensible et inacceptable pour les enseignants. Ceci se fait au détriment de leur santé et des conditions de travail, mais également de la continuité pédagogique avec les élèves.

Le SNEP-FSU est intervenu auprès du ministère pour que cessent les pressions exercées sur nos collègues. Une note de la DGRH sera envoyée aux recteurs

✉ lionel.delbart@snepfusu.net

💡 PAS PROMU.E : DEMANDER DES COMPTES !

Les tableaux d'avancement à la hors classe, la classe exceptionnelle pour les agrégés et les professeurs d'EPS et à l'échelon spécial pour les professeurs d'EPS sont, soit déjà publiés, soit en cours de publication. Il faut rappeler que dorénavant, en l'absence de CAP, seuls les recteurs et le ministère décident des promotions en toute opacité !

Ainsi, nous constatons les dégâts de cette politique : promotion de collègues déjà partis en retraite depuis plusieurs mois, ou partant

en retraite au 1^{er} septembre, méconnaissance par l'administration des règles de retraite pour invalidité professionnelle, erreurs de barèmes, rétrogradation d'avis sans justification...

Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations.

Nous invitons donc chacun, chacune, à demander au rectorat ou au ministère (pour les agrégés) le barème qui a été retenu, leurs éléments de

barème, leurs avis (s'ils n'ont pas été communiqués, ce qui est prévu par les textes), le barème du dernier promu et s'il y a eu des promotions hors barème. Mettez en copie le SNEP-FSU académique de vos démarches, pour que nous puissions continuer d'intervenir sur cette question, pour nous permettre d'obtenir le retour des commissions paritaires, seul gage de transparence dans les opérations de carrière et de mobilité.

✉ benoit.chaisy@snepfusu.net

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Faisant suite au DIF, depuis le 1^{er} janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité (CPA) qui comprend un compte personnel de formation (CPF) et un compte d'engagement citoyen (CEC). Ces deux comptes ont pour objet d'acquérir des droits qui permettent de suivre des actions de formation.

Obligation est faite aux salarié.es du secteur privé de faire convertir leur DIF sur leur CPF avant le 1^{er} janvier 2022, au risque de perdre les droits acquis.

Ainsi, de nombreuses officines de « formation continue » adressent par mail ou SMS des messages d'alerte... en vue notamment de récupérer partie des salarié.es dans leurs formations.

Il n'en est rien pour les agent.es de la Fonction Publique, la conversion DIF vers le CPF est automatique et les formations dont les officines font la publicité, nous n'y sommes pas éligibles. Il n'y a donc rien à faire.

Pour rappel, le CPF est un dispositif de la formation professionnelle qui accompagne la construction du parcours professionnel. Il permet d'acquérir un crédit d'heures qui peut être mobilisé, à l'initiative de l'agent, afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé, de la prévention d'une inaptitude. Il peut, dans cette perspective, être utilisé pour accéder à un diplôme, un titre professionnel ou une certification, ou également pour développer les compétences nécessaires à la concrétisation du projet.

À compter du 1^{er} janvier 2021, le CPF est alimenté de 25 heures par année civile, dans la limite d'un plafond de 150 heures. Les droits sont consultables sur le portail « moncompteformation.gouv.fr ».

Le CPF concerne l'ensemble des agents publics en activité (titulaires et non-titulaires). Aucune durée minimale d'exercice des fonctions ou d'ancienneté n'est exigée.

Pour pouvoir mobiliser son CPF, l'agent doit solliciter l'accord de son employeur. Cet accord porte sur la nature, le calendrier et le financement éventuel de la formation, souhaitée (Si 3 refus, l'administration doit recueillir l'avis de la commission administrative paritaire préalablement).

L'administration prend en charge les frais pédagogiques dans le cadre de l'utilisation du CPF à la hauteur des droits acquis. Elle a également la possibilité de prendre en charge les frais annexes.

La prise en charge financière de la formation est assujettie au double plafonnement défini par l'arrêté du 21 novembre 2018 : 25 € TTC de l'heure de formation et 1 500 € TTC par agent et par année scolaire. Ce plafond est porté à 2 500 € TTC par agent et par année scolaire, en cas d'inaptitude médicale à l'exercice des fonctions..



✉ didier.blanchard@snefpsu.net



RDV DE CARRIÈRE : VIGILANCE SUR LES AVIS

Si tu as bénéficié d'un RDV de carrière en 2020/2021, tu as dû recevoir l'avis du recteur qui t'a été attribué et qui servira pour ton avancement.

Cet avis peut être contesté, nous encourageons vivement les collègues à faire cette démarche. En effet, les avis finaux résultent le plus souvent de calculs issus des possibilités de promotion, ou alors de contingentements imposés qui ne correspondent pas à la réalité de l'engage-

ment et de l'investissement des enseignant.es. Chaque année, de nombreux collègues font cette démarche et voient leur avis réévalué. Même si ce n'est pas le cas pour tous et toutes, il nous semble important de ne pas se priver de la démarche, ne serait-ce que par souci de reconnaissance du travail accompli.

Tu as 1 mois, à partir de ta notification d'avis, pour demander la révision de ton appréciation

finale auprès du recteur. Sans réponse de sa part au bout de 30 jours, cela vaut refus de révision.

Tu pourras alors saisir la CAP dans un nouveau délai de 30 jours.

N'hésite pas à contacter le SNEP-FSU de ton académie pour t'accompagner dans la démarche !

✉ coralie.benech@snefpsu.net

ON NE PARLE PLUS DES PROGRAMMES D'EPS...

La dernière phase d'écriture des programmes d'EPS, 2015-2019, a fait passer les textes officiels pour notre discipline du statut de quasi dogmes pendant la période 2008-2015, à celui de documents anecdotiques qui ne gardent plus qu'une seule fonction, contraindre les programmations d'APSA, alors même que ces dernières, particulièrement dans les programmes collèges et LP, ne sont plus que des « exemples ». Paradoxe ?

Le « dégraissage » voulu par l'institution a finalement détourné la profession des enjeux de programmes nationaux, à savoir établir un contrat clair sur ce qu'il faut apprendre, des ambitions pour tous et toutes, pour ne garder que sa partie qui restera comme l'archétype de la pensée institutionnelle depuis 2008 : imposer certaines APSA par rapport à d'autres. Tout ça pour ça ! En lycée, le résultat est évident : baisse des sports collectifs au profit de la musculation devenue l'activité phare ! Le tweet de JM Blanquer pendant les JO a été d'autant plus provocateur. Glorifier l'EPS pour les résultats olympiques dans les sports collectifs, quand le ministère de l'EN n'a cessé depuis de 20 ans de baisser leur enseignement est pour le moins paradoxal.

Les enseignants ne font donc, au plan fonctionnel, qu'une seule référence aux programmes : celui de l'organisation en 4 ou 5 champs, ce qui revient à organiser la rotation des installations et des APSA que l'on peut y pratiquer. Le reste sert à présenter le « projet » EPS qui n'a plus qu'une existence formelle.

Ironie de l'histoire, la période COVID, non terminée à ce jour, a fait exploser cette seule réalité tangible programmatique : la succession des protocoles, confinements et autres interdictions n'a pas permis de répondre aux injonctions des programmes (ni même celles de l'évaluation au Bac). L'adaptation locale, l'interprétation des termes utilisés (par exemple : mesure de la « distanciation », notion de contact – sport de contact vs sport avec contact...), les contraintes matérielles (« tous dehors ! ») imposent de nouvelles règles de fonctionnement.

Autrement dit, nous sommes orphelins de tout : l'institution a supprimé le cadre national des acquisitions en EPS, la politique de lutte contre la COVID a supprimé les contraintes communes (avec lesquelles

nous étions en désaccord, mais ce n'est pas le sujet) pour l'organisation de l'EPS. Bref, après 40 ans d'intégration à l'éducation nationale, il ne reste rien des tentatives de mettre en place une EPS égale sur l'ensemble du territoire.

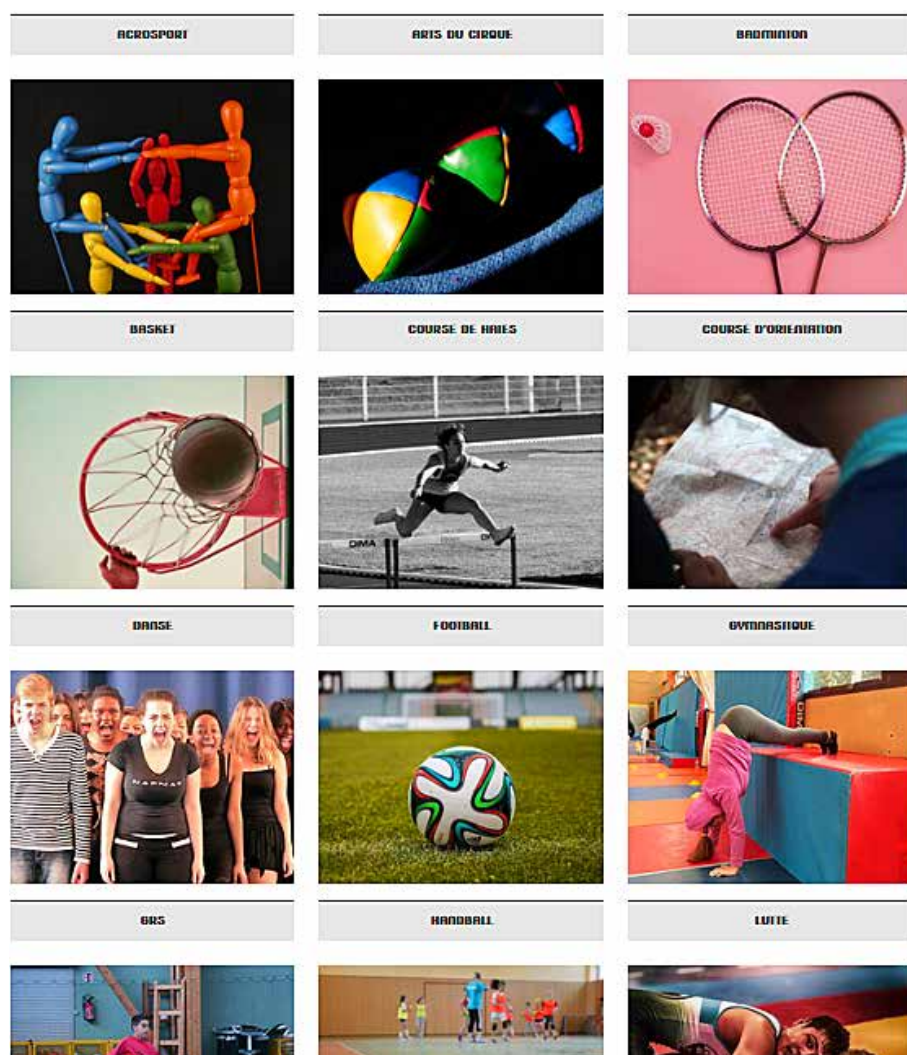
Certes, on peut espérer que la crise sanitaire va passer, mais quelles traces la situation va-t-elle laisser sur la profession et en conséquence sur l'EPS et les jeunes ?

Le long combat que le SNEP a mené sur les programmes, aux plans idéologique, pratique, politique, didactique nous amène, sur tous ces points, à ne pas baisser les bras et continuer à revendiquer de « vrais » programmes.

Aujourd'hui, il nous faut repartir finalement comme dans les années 80. Nous partions d'une EPS locale et donc par définition non égale et nous avons construit (le « nous »

englobe celles et ceux, y compris institutionnels, qui ont œuvré dans ce sens, même s'il existait des divergences sur l'EPS à promouvoir) le principe d'un service public dans lequel l'EPS participait des grandes valeurs qui le fondaient. Cette idée est à réhabiliter, à repenser. Le libéralisme s'est approprié le monde scolaire (dont l'EPS) pour désintégrer le collectif au profit de l'individu. A nous de redonner un sens collectif et commun au métier. Il faut réécrire les programmes, il faut réécrire les textes sur la certification, comme lien social et non comme porte ouverte à l'individualisme. Le SNEP y travaille avec ce qu'il a nommé « programmes alternatifs », en produisant des fiches, avec des collectifs par APSA, qui pourraient servir de base commune de réflexion (voir sur notre site).

✉ christian.couturier@snepfu.net



DERRIÈRE LES DISCOURS, LES INÉGALITÉS

Le 6 septembre, Gabriel ATTAL, porte-parole du gouvernement, déclarait : Nous sommes à un moment décisif : la situation sanitaire s'améliore, l'économie repart. Il s'agit aussi de la dernière rentrée de ce quinquennat. A la même époque, le gouvernement de Nicolas Sarkozy augmentait les impôts ; François Hollande arrêta les réformes. Le premier s'était renié et le second calait ; Emmanuel Macron, lui, va accélérer.

Cette déclaration comporte tout le cynisme de ce gouvernement. Elle ressemble aux déclarations et autres communiqués de notre propre ministre, celui de l'éducation. Bref, tout va bien, grâce à nous. Et nous allons donc continuer dans la même direction, en accélérant.

La place de notre syndicalisme nous confère la responsabilité de clarifier un certain nombre de choses.

École : quel bilan ?

Non, à cette rentrée, tout ne va pas bien. Les inégalités qui ont explosé depuis un an et demi ne font pas l'objet d'une prise en charge ministérielle sérieuse. La réforme du lycée a aggravé le tri social. Les fondamentaux inventés de toute pièce par notre ministre, avec la pseudo caution scientifique, ramènent la vision de l'école au 19^{ème} siècle. Et, en prime, ils nous promettent d'accélérer.

La rentrée est rythmée par les dispositions contenues dans la circulaire de rentrée. Entre auto satisfecit et contre-vérités. L'individualisation des parcours prônée par le ministre ne fera qu'aggraver les écarts de niveaux entre les élèves. Sous prétexte de pseudo bienveillance, l'institution baisse les bras devant les difficultés scolaires. Le ministère prétend élever le niveau général en recentrant les efforts sur la lecture et les mathématiques. C'est une drôle de façon de voir le « général » car il manque beaucoup de disciplines à l'appel.

EPS

Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, a fortement pesé avant les vacances, pour anticiper la rentrée, ce qui a débouché sur la production par le ministère des 4 niveaux. Ces différents ni-



veaux permettent d'avoir une visibilité sur l'année, en fonction de l'évolution de l'épidémie. Mais nous savons que dans un certain nombre d'endroits, les chefs d'établissement et/ou les IPR EPS, exercent des pressions sur les collègues en terme d'APSA autorisées ou interdites. Il s'agit d'interprétations abusives qui vont bien au-delà de ce qui est écrit dans les textes qui font référence. Concrètement, il n'y a pas lieu d'affirmer que les APSA comme les sports collectifs par exemple, sont interdites d'office. Il y a des répercussions en matière de programmation d'APSA et, in fine, des inégalités d'accès sur le territoire.

Les équipes pédagogiques et, à fortiori, les enseignants, ont la responsabilité d'organiser l'enseignement en respectant le cadre national. Ce n'est pas qu'un slogan militant. C'est une obligation légale des cadres A de la fonction publique.

Où va-t-on ?

Vu les orientations de la circulaire de rentrée, nous savons que notre rôle dans la défense d'une EPS riche et complète est crucial. Certains usent des difficultés liées à la crise sanitaire pour militer ouvertement ou de façon plus pernicieuse pour une EPS coupée de ses champs culturels. Les hy-

giénistes de notre époque ne doivent pas imposer une EPS affaiblie et rabougrie. Et, nous l'avons déjà dit, les apports de l'EPS pour la santé publique, ne sont pas en cause. La vision pauvre de la santé, oui.

Par la différenciation des parcours, le ministère assume la fin d'une ambition scolaire haute pour toutes et tous. Il s'agit de l'opérationnalisation d'une école au service de l'individualisme et instrument des inégalités. Il nous semble qu'il ne faut pas confondre les dispositifs pédagogiques et didactiques adaptés aux différents niveaux des élèves dans les différentes APSA, avec la finalité évaluative différenciée. Cette dernière sonne le glas d'une EPS au service de toutes et tous. Elle est surtout la condamnation d'une Ecole organisée et structurée pour la réussite maximale de tous les jeunes. Nous l'avons dit plus haut, les dernières réformes aggravent les inégalités déjà présentes. Mettre l'EPS au service de l'inégalité des exigences ne se justifie pas. Evidemment, l'EPS n'est pas le lieu de formation des champions (bien que tous les champions passent par l'EPS et l'école), mais elle ne doit pas être le lieu où on est assigné à résidence de ce qu'on sait déjà faire.

✉ andjelko.svrclin@snepfusu.net

SPORT SCOLAIRE

LES RENTRÉES SE SUIVENT

ET... MALHEUREUSEMENT, SE RESSEMBLENT

En cette rentrée, l'UNSS se trouve en très grande difficulté. Avec près de deux ans d'inactivité partielle voire totale, malgré l'engagement de ses acteurs, il est important de relancer, de reconstruire une dynamique pour retrouver l'engouement et l'envie de pratiquer des élèves. C'est ce à quoi s'emploie chaque enseignant-e d'EPS aux côtés des cadres de l'UNSS. Mais ce volontarisme, ce militantisme précieux se trouve entravé par un manque d'anticipation. Aujourd'hui, le sport fédéral reprend ses activités et les « consignes sanitaires pour le sport », affichées au 09/8/2021 pour le sport scolaire, le sport universitaire et la formation professionnelle permettent la reprise. Pourtant, cette reprise est compromise pour le sport scolaire et il est essentiel, pour le SNEP FSU, que des clarifications soient données par le ministère de l'EN et par l'UNSS : les élèves ont besoin de rencontres et de pratiques !

Au 10 septembre, aucune consigne particulière sur le plan sanitaire n'a été délivrée, aucun protocole n'a été établi et chaque équipe en établissement ou dans les services UNSS, sur la base du protocole EPS et du cadre général, essaie de traduire ce qui pourrait être fait ou non. En effet, ce dernier n'est pas adapté à la situation particulière du sport scolaire.

Pour le SNEP FSU, les notions de niveaux et de non-brassage doivent disparaître, car la pratique de l'association sportive s'effectue dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat. Aucune activité physique sportive et artistique ne doit être interdite. Les enseignant-es d'EPS sont en capacité d'organiser les formes et modalités de pratiques répondant aux contraintes sanitaires. Le sport scolaire n'est ni du périscolaire, ni de l'extrascolaire, il s'intègre à du temps scolaire. Dès lors, ce qui est valable pour l'EPS, l'est aussi pour le sport scolaire.

D'ailleurs, en consultant la Foire Aux Questions, nous pouvons lire que « les activités des associations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) sont des activités physiques et sportives volontaires des élèves et constituent une composante de l'éducation physique et sportive. Elles sont donc soumises aux mêmes règles que l'EPS en ce qui concerne le passe sanitaire (renvoi à la question EPS) et doivent respecter le même protocole sanitaire. »

Pour autant, les spécificités de son organisation et de son fonctionne-

ment, tant dans les AS qu'à l'UNSS, doivent être reconnues.

Nous avons besoin urgemment d'un protocole sport scolaire, décliné dans les 4 scénarios colorisés. Pour le SNEP-FSU, les licenciés d'un établissement doivent être considérés comme un groupe défini. La règle du non-brassage doit être étudiée spécifiquement de façon à permettre la reprise immédiate des rencontres inter-établissements.

✉ camille.jacques@snepfusu.net



ÉQUIPEMENTS : INVESTIR DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, C'EST URGENT !

78% du parc des équipements appartient aux communes et intercommunalités (EPCI). De ce simple fait, les établissements scolaires ne sont maîtres ni des créneaux horaires attribués, ni du type d'équipement, de leur aménagement, de leur entretien, gardiennage, consommation, etc. A cela s'ajoute la problématique des déplacements, qui réduit le temps de pratique pour les élèves, et du transport qui augmente également l'empreinte carbone.

A l'heure où la crise climatique s'impose dans notre quotidien, il est urgent de changer de politique. **Les équipements sportifs doivent faire partie des programmes des candidats à la présidentielle, mais également des politiques et mises en œuvre des conseils départementaux et régionaux (CD et CR) qui viennent d'être renouvelés cet été.**

Le SNEP-FSU doit rencontrer ces exécutifs locaux pour les convaincre de la nécessité de construire et rénover les équipements sportifs.

Pourquoi il est urgent d'investir :

- les équipements sportifs sont inégalement répartis dans les territoires et en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des scolaires (EPS et sport scolaire), mais aussi à ceux des autres pratiquants ;
- le positionnement géographique des piscines discrimine certains territoires ainsi que les quartiers prioritaires de la ville. 1 enfant sur 6 ne sait pas nager en arrivant en 6^{ème}. Pour le SNEP-FSU il manque 1 000 piscines !
- il faut construire des équipements sportifs, adaptés et fonctionnels⁽¹⁾, intra-muros ou à proximité immédiate des EPLE, pour respecter les horaires obligatoires EPS et développer le sport scolaire, et pour éviter les coûts de transport et réduire l'empreinte carbone ;

- le décret du 23/07/2019 impose une réduction de la consommation énergétique finale de 40% à l'horizon 2030 des bâtiments tertiaires, dont les équipements sportifs actuellement les plus consommateurs d'énergie des collectivités locales.

Allier transition environnementale et amélioration des conditions d'enseignement, c'est nécessaire et surtout possible !

D'ici la fin de l'année, le SNEP-FSU va publier un nouveau référentiel équipements (RESET⁽²⁾) qui traitera de ces questions.

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

(1) Voir les propositions du SNEP-FSU dans ses référentiels équipements sur notre site

(2) RESET du SNEP-FSU à paraître : Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale

UN RAPPORT

DONT CERTAINS ÉLÉMENTS CONVERGENT AVEC NOS REVENDICATIONS

Le rapport sur « l'évaluation des politiques de prévention en santé publique » des députés R. Juanico (Génération.S) et M. Tamarelle-Verhaeghe (LREM) a été présenté à l'Assemblée le 21 juillet 2021. Vu qu'une députée du parti du Président et du ministre de l'Éducation nationale le cosigne, peut-être vont-ils le lire ?

Le premier chapitre est un constat alarmant sur la sédentarité, le deuxième est un état des lieux du développement du sport-santé (école et autres), que l'on peut partager (« la culture de l'activité physique et de ses bienfaits n'est pas suffisamment diffusée auprès de l'ensemble de la communauté scolaire »), et ensuite viennent 18 propositions.

Pour les rapporteurs, il s'agit de développer toutes les possibilités de faire du sport, de la petite enfance jusqu'aux seniors. On pouvait s'en douter, mais le texte reprend à son compte tous les concepts ou idées du moment qui sont de véritables « fourre-tout » et dont un certain nombre ont montré leurs limites, voire leur inefficacité : sport-santé, parcours d'éducation santé, Génération 2024, Cours le matin, sport l'après-midi, pass'sport, 30mn par jour... Logique. Donc rien de nouveau à l'horizon ?

La partie sur l'Ecole nous intéresse malgré tout, car un certain nombre de propositions vont dans le bon sens et avec lesquelles nous ne pouvons qu'être en accord. Citons par exemple la proposition 1 : « définir l'activité physique et sportive comme « grande cause nationale » dès 2022 ». Ou

la 7 : « Ancrer l'éducation physique et sportive dans les apprentissages fondamentaux et la faire vivre à l'école et dans tous les établissements d'enseignement ». « Renforcer l'éducation physique et sportive au lycée en passant de deux heures à trois heures obligatoires par semaine » ; « inclure l'activité physique et sportive dans les connaissances et compétences à acquérir dans le cadre de la licence » ; « rendre systématique une Unité d'enseignement libre d'activité physique et sportive dans l'enseignement supérieur ». D'autres, comme le développement indéfectible de la communication ministérielle sur le « bouger 30mn par jour » ne sont malheureusement pas de nature à modifier durablement la culture physique sportive et artistique des jeunes.

Le rapport n'est pas un rapport sur le sport ou sur l'EPS, c'est un rapport « d'information sur l'évaluation des politiques de prévention en santé publique ». Mais il place d'Ecole, et donc l'EPS, comme un élément majeur de cette politique. Au-delà de toutes les critiques que l'on peut faire sur le fond, (l'EPS comme thérapeutique ?) et certaines mesures problématiques (30 mn par jour, organisation à l'Ecole de



« tests de forme » dont on sait pour avoir été expérimentés dans d'autres pays qu'ils deviennent petit à petit l'évaluation et le contenu de l'EPS...), c'est sans doute assez nouveau que l'augmentation des horaires en lycée, ou le développement de l'EPS dans l'enseignement supérieur, que nous demandons depuis toujours, soient des propositions qui puissent être portées par une députée LREM !

A cette rentrée scolaire, jamais l'EPS n'a été autant mise au-devant de la scène. De multiples articles dans les grands journaux (Libération, Le Monde, Ouest-France...), des sollicitations dans les radios de certaines responsables nationales du SNEP (France info, France inter, RMC...) en témoignent. Ce rapport participe aussi à la prise de conscience de la nécessité d'avoir une éducation physique et sportive pour tous et toutes. Et s'il n'aborde le sujet que du point de vue de la santé, le questionnaire que nous avons eu suite au tweet de JM Blanquer cet été pendant les JO porte bien, lui, sur les moyens et les contenus de l'EPS. Au total, et dans le cadre de l'élection présidentielle, on peut y voir une prise de conscience collective qu'il nous faut faire fructifier. Nous devons peser pour que les souhaits exprimés deviennent réalité.

✉ christian.couturier@snepfusu.net



La crise sanitaire et sa cohorte de données alarmantes accentuent le rôle déterminant de la pratique d'activité physique et sportive sur la santé, comme thérapeutique particulièrement efficace pour prévenir les maladies chroniques, les surmonter, retarder la dépendance des personnes âgées et augmenter l'espérance de vie en bonne santé.

Or, si de nombreuses initiatives sont prises sur le terrain par des acteurs convaincus, dévoués et engagés, la prise de conscience quant à la réalité de cette « bombe à retardement sanitaire » et les actions conduites à tous les âges de vie paraissent clairement insuffisantes. Il faut maintenant agir vite.

Dans cette perspective, notre rapport formule 18 propositions pour développer l'activité physique à tous les stades de la prévention en santé.



A L'OFFENSIVE POUR LA DÉMOCRATIE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION !

Depuis plusieurs années, des textes réglementaires visent à affaiblir les droits des élu.es du personnels et des usagers en CA. Le décret 2020-1632 du 21/12/2020 confirme, une fois de plus, une vision libérale de l'école avec des chefs d'établissements (CE) « managers » qui auraient tous les droits. L'autonomie de l'établissement se transforme en autonomie du chef d'établissement (CE), ce n'est pas acceptable !⁽¹⁾

C'est au CA d'installation que les nouvelles dispositions s'appliqueront : préparons l'offensive !

1^{er} CA = vote sur la création ou non d'une commission permanente (CP).

Danger n°1 : au vu du décret, le chef d'établissement peut être tenté :

- de ne pas créer de commission permanente ou
- de déléguer à celle-ci des compétences qui étaient alors dévolues au CA.



De plus, l'obligation de convoquer la CP avant certains CA (DHG notamment) disparaît.

Action n°1 :

Nous appelons les collègues à demander 2 votes : un sur la création d'une CP, l'autre sur les compétences qu'il lui délègue. Le texte le permet, car il stipule que le CA se prononce sur la création d'une CP ET sur les compétences qu'il décide de lui déléguer. En droit, le « et » n'étant pas obligatoirement cumulatif, nous appelons à distinguer deux votes, pour permettre que la CP instruisse les questions en amont du CA.

Nous appelons à voter :

- POUR la création d'une CP
- CONTRE toute délégation de compétence et rappeler que la CP est créée pour instruire les questions du CA et émettre des avis.

Il faudra faire voter, dès le premier CA, l'obligation de recevoir l'avis de la CP avant toute proposition de répartition de la DHG au plus tard 72h avant le CA. Mais aussi sur toute question ayant trait aux domaines définis à l'article R. 421-2 du code de l'éducation (organisation du temps scolaire et modalités de vie scolaire, etc...)⁽²⁾

Danger n°2 : l'ordre du jour (ODJ) n'est plus voté en début de CA, il est désormais « fixé » par le CE.

Le SNES-FSU a introduit un recours en Conseil d'Etat contre cet article (non encore rendu). Nous demandons que le CA puisse continuer de décider de son ODJ sur ses compétences propres.

Action n°2 :

Nous appelons à faire inscrire dans les règlements intérieurs des CA et/ou dans le PV du 1^{er} CA (quitte à demander un vote sur cette question) : « l'ordre du jour est adopté en début de séance par l'ensemble des membres du CA ».⁽²⁾

Personnels et parents garants de la démocratie !

Le ministère a décidé d'affaiblir les droits des élu.es des personnels et des usagers. Avec les parents, soyons le rempart au déni démocratique en cours. Disons oui aux débats, à la controverse et à la démocratie !

✉ nathalie.bojko@snefsu.net

(1) De nombreux personnels de direction souhaitent poursuivre un travail démocratique, au service de l'intérêt général et ne portent pas cette vision « managériale », mais tout est fait pour aller en ce sens.

(2) Se référer au courrier du S1 (septembre 2021) édité par le SNES-FSU qui détaille les textes et actions à mener.

VOUS AVEZ DIT INÉGALITÉS ?

Emmanuel MACRON arrivant en fin de quinquennat ne pourra pas renier le fait qu'il aura été avant tout le « président des riches ». Rappelez-vous, dès son arrivée c'est l'Impôt de Solidarité sur la Fortune qui a été supprimé, soustrayant ainsi chaque année près de 5 milliards d'euros au budget de l'État et, dans le même temps, c'est le montant de l'Allocation Pour le Logement qui baissait. La route était tracée et qu'importe les rapports qui se suivent et se ressemblent, pointant tous une accélération du creusement des inégalités ! Ainsi, en pleine période Covid, alors que nombreux sont ceux qui ont basculé dans la précarité, les aides et autres cadeaux de l'État en direction des plus riches n'ont pas cessé et leurs ont ainsi permis de voir leur patrimoine progresser de plus de 30 %. Les actionnaires se frottent les mains quand dans le même temps le pouvoir est obligé de « concéder », du fait de l'inflation, une augmentation du SMIC de 32€ brut, soit 75 centimes de plus par jour, qui représente elle, une augmentation de 2 %.

Après la scandaleuse polémique de BLANQUER sur l'utilisation de la prime de rentrée scolaire par les familles, on imagine sans peine combien ces 32€ brut vont permettre de sortir les « smicard.es » de la précarité. Faut-il rappeler qu'il y a en France près de 12 millions de personnes pauvres ? Malheureusement, il n'y aura pas d'inflexion sur l'indécent assistanat de l'État aux plus riches qui nous coûte un « pognon de dingue » pour une

utilité sociale quasiment nulle. Même les officines libérales sont obligées de reconnaître ce scandaleux fossé des inégalités qui mine chaque jour un peu plus le pays. Et ce n'est pas près de s'arrêter, puisque le gouvernement entend remettre le couvert sur la réforme de l'assurance chômage qui va impacter directement plus d'un million de personnes et, par ricochet, de nombreux autres et bien souvent les élèves qui nous sont confiés.

Alors que de nombreux pays obligent leurs habitants à fuir (guerre, misère, climat, ...), le président jupitérien aux petits pieds annonce, au lendemain de la chute de Kaboul aux mains des talibans, que la France ferait le minimum !

Non ce ne sont pas les mesures et aides sociales envers les plus faibles qui coûtent cher à notre pays, 7^{ème} puissance économique mondiale, mais bel et bien les actionnaires, les riches de tout poil qui continuent à capitaliser un argent qu'ils ne sont même pas en capacité de dépenser, compte tenu des montants que cela représente. Les assistés sont donc bien les riches, ceux qui ont déjà tout.

Dans le cadre de la campagne présidentielle, l'exigence de justice fiscale est à porter haut et fort, car, sans cela, il n'y aura pas de justice sociale.

✉ polo.lemonnier@snefsu.net

LE SPORT À L'UNIVERSITÉ

ENJEU POLITIQUE ET CULTUREL MAJEUR

Présent dans toutes les dimensions de la société, il est un fait social total. Il est décrété d'intérêt général par la loi sur le sport englobant les APSA. Il a donc toute sa place dans les universités pour contribuer aux missions de l'ESR, dont l'accès aux savoirs, aux compétences, à une culture générale, à une formation à l'analyse critique, à la recherche, bref, à une capacité à s'adapter au monde et à le transformer.

Le sport est structurellement intégré au service public national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) par deux structures⁽¹⁾, les SUAPS et les STAPS.

Les SUAPS portent une poursuite d'une éducation physique sportive (EPS) universitaire mais sous la forme facultative avec pour mission de continuer simultanément :

- La démocratisation des pratiques et des APSA,
- la participation aux processus d'une formation complète et équilibrée pour tous les étudiants et de leurs réussites.

Au-delà de la grande insuffisance chronique de moyens, se trouve en arrière-fond, toujours, la non-reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et universitaire des APSA. Il manque au moins 500 postes d'enseignants d'EPS.

Les STAPS portent les formations aux métiers d'intervention dans le sport : des enjeux majeurs !

Ils sont organisés sur la base de cinq mentions : éducation motricité (41 % des étudiant-es dans cette filière historique pour la formation des enseignant-es d'EPS), entraînement sportif (20 %), activité physique adaptée (18 %), management du sport (17 %), ergonomie (2,5 %). Et seulement 32 % d'étudiant-es en STAPS !

L'avenir de la discipline scolaire EPS au sein de l'école, avec son corollaire de recrutement d'enseignants d'EPS est tributaire de l'avenir des STAPS. Un des problèmes est la diminution des moyens pour enseigner les APSA. Il faudrait là aussi 500 postes de plus EPS.

La recherche en STAPS est par ailleurs insuffisamment développée et affaiblit la légitimité de ce domaine au sein de l'ESR.

Pour conclure, dans le contexte dominant de la société concurrentielle, de marchandisation des APSA, mortifère pour la dimension éducative, humaniste, écologique et émancipatrice de ce champ culturel comme de beaucoup d'autres, le SNESUP et le SNEP-

SFU s'engagent plus que jamais à la défense du « sport » à l'université !.

✉ pascal.anger@snepfusu.net

(1) Nous reviendrons plus en détails dans d'autres articles bulletins sur les problématiques liées à chaque structure, dont La FFSU, fédération d'associations sportives (loi 1901), qui est non intégrée structurellement aux universités.



TRAVAILLER MOINS POUR SAUVER LE CLIMAT ? UTOPIQUE OU INÉVITABLE ?

Le « Guardian » s'est fait l'écho d'une étude commandée par l'association Platform (dédiée à la justice sociale et environnementale) qui montre qu'une réduction du temps de travail à 4 jours par semaine, et sans baisse des salaires, réduirait grandement l'impact de notre économie mondialisée sur la planète.

Elle fait la démonstration que libérer le temps des travailleurs leur permettrait de passer plus de temps à développer des activités globalement moins gourmandes en énergies carbonées.

L'organisation actuelle, en ne laissant que peu de temps libre, favorise « l'alimentation rapide », la consommation de jouets technologiques et de voyages expéditifs, autant de manières pour celles et ceux qui passent leur temps à travailler, de gagner du temps. Une des dimensions de l'économie capitaliste est remise en question avec un chiffre choc : « En se dirigeant vers une semaine de 4 jours

d'ici 2025, les émissions du Royaume-Uni (RU) seraient réduites de 127 millions de tonnes, soit de plus de 20 % équivalent à la consommation intégrale des voitures de particuliers. ».

Plus urgemment, des voix s'élèvent partout pour proposer la semaine de 4 jours comme rempart viable contre le chômage. Les postes seraient partagés entre plus de personnes avec une meilleure qualité de production.

Si celle-ci est d'abord portée par les organisations syndicales, l'urgence écologique lui a offert une nouvelle argumentation. La multinationale Unilever met, depuis novembre 2020, « la semaine de 4 jours » à l'essai en Nouvelle-Zélande, tout comme la ville de Reykjavik en Islande, et des tests similaires sont en cours en Espagne et au Japon. Et tous les signaux sont au vert : productivité en hausse, bien-être au travail augmenté, meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale,

activités associatives, culturelles et sportives en hausse et baisse des émissions carbonées.

Pour autant, l'étude souligne que si les entreprises réduisent le salaire en même temps que le temps de travail, ou qu'elles en profitent pour remplacer la force de travail de leurs employés par des machines, les gains sociaux et écologiques de ces 4 jours seront nuls.

La lutte pour les modalités sous lesquelles une telle semaine serait mise en place sera donc cruciale pour qu'elle serve effectivement l'intérêt général. Un changement de fond avec de nouvelles pratiques de consommation et de divertissement et des « investissements supplémentaires dans des infrastructures à moindre intensité carbone... dont des installations sportives » sont incontournables.

✉ linda.veschetti@snepfusu.net

Retrouvez l'étude sur notre site : outil.analyse/ecologie

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : ☐ F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement	
	Nom			Code établissement	
	Nom de jeune fille			Nom	
	Prénom			Adresse complète	
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)	
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)	
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe
Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
			Disponibilité	Congés (parental...)	

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS. Date et signature
	☐ Version papier	☐ Version papier	
	☐ Adresse personnelle	☐ Adresse personnelle	
	☐ Adresse établissement	☐ Adresse établissement	
	☐ Version électronique	☐ Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS					100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible							152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Cla					202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.					238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE						120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe							178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.					213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégré - CTPS					110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe					259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon					1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.					285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €						
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €						
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €												
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €	Abonnement Bulletin									
Agrégré stagiaire sur 1er poste		110 €	Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €	Non syndiquables		60 €							
Congé parental - disponibilité		46 €	Congé de formation		102 €	Institutions/Associations		60 €							
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS		20 €							
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.				Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €						
		Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €						
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		168 €						
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €									

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
	Nom
	Prénom
	Adresse
	Compl. d'adresse
	CP - Ville
	Pays
	Code IBAN
	Code BIC
	Paiement récurrent ☒
MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	

CREDIT D'IMPOT
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

LE PLAN DE RELANCE DU SPORT

Pour aider le mouvement sportif à traverser la crise sanitaire et relancer ses activités, le ministère des sports a réussi à mobiliser des crédits du « plan France relance », qu'il a fait transiter via l'Agence Nationale du Sport (ANS). Mais cet argent profitera-t-il à ceux qui en ont le plus besoin ?

Les associations les plus en difficulté, ainsi que celles qui ont des projets pour relancer leurs activités, pouvaient à la fois faire des demandes de subvention au titre du Fonds Territorial de Solidarité (FTS) de l'ANS, solliciter une aide ANS au titre des projets sportifs fédéraux (PSF), bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par les collectivités territoriales, ou encore mobiliser les aides de droit commun telles que le chômage partiel ou le Fonds de Solidarité lié à la perte de « chiffre d'affaires ». Mais est-ce que ce sont bien les structures les plus en difficulté qui en ont bénéficié ? Ou bien surtout les mieux informées ? Le faible nombre de demandes déposées dans le cadre de la campagne FTS-ANS interroge, tout comme les difficultés à attribuer l'intégralité des crédits alloués ...

Quant aux aides destinées à soutenir la professionnalisation du mouvement sportif, le dispositif #1jeune1solution est

venu s'ajouter aux traditionnelles subventions pluriannuelles ANS-emploi visant à soutenir les clubs et comités sportifs qui embauchent des salariés en CDI. Parallèlement, l'aide unique à l'embauche d'apprentis a été reconduite en 2021. Et si on ajoute les aides à l'emploi portées par certaines collectivités, la plupart des associations qui se professionnalisent pouvaient être aidées (à condition de savoir à qui s'adresser). Mais ce que le gouvernement n'avait sans doute pas anticipé, c'est que la pression mise sur les opérateurs pour dépenser prioritairement l'intégralité des crédits France Relance pouvait conduire à des situations ubuesques. Ainsi, tous les projets de créations ou consolidations d'emplois de salariés de moins de 30 ans doivent être positionnés sur les aides #1jeune1solution (2 x 10 000 €), alors qu'ils peuvent bénéficier des aides ANS-emploi (3 x 12 000 €) !

Pour le SNEP-FSU, ces écueils auraient pu être évités, si les « décideurs » avaient sollicité au préalable l'avis des experts de terrain que sont les professeurs de sport en charge de l'accompagnement du mouvement sportif. Quel manque de discernement !

✉ gwenaelle.natter@snepsfu.net

L'esprit de l'alpinisme



Une sociologie de l'excellence, du XIXe siècle au XXe siècle

Delphine Moraldo, Préface de Bernard Lahire

Ventes : Le Comptoir des presses d'universités (lcdpu.fr) Livre : 26,00 €, PDF : 14,99 €

Pourquoi les grands alpinistes se détournent-ils de l'Everest ? Pourquoi refusent-ils l'oxygène artificiel sur certains sommets himalayens ? Pourquoi risquent-ils leur vie pour une ascension nouvelle ? Mais aussi, pourquoi sont-ils en majorité des hommes, qui plus est, des hommes longtemps issus des élites sociales ?

Dans les discours qui l'entourent ressurgissent les mêmes images : celles d'une pratique grande et noble, qu'on ne saurait assimiler à un simple sport. À condition, cependant, qu'elle soit réalisée dans le bon esprit, car dans le grand alpinisme, il faut parvenir au sommet sans tricher, dans le respect d'une éthique stricte.

C'est cet esprit de l'alpinisme que l'ouvrage interroge à travers une enquête originale, à la fois historique et sociologique. Ouvrage destiné à un large public, il intéressera, toutes celles et ceux qui s'interrogent sur la manière dont des hiérarchies sociales et genrées se construisent et se maintiennent.

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

BUZYN :

L'ancienne ministre de la santé a été mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Bien évidemment, tous ses petits camarades du gouvernement, et quelques autres, se sont immédiatement indignés qu'une ministre ait à rendre des comptes...

Mais de quoi pourrait-elle avoir peur ? Du manque de masques, du manque de tests, de l'impréparation de ses services ? Les prochains sur la liste sont M. Véran, actuel ministre de la santé et M. Philippe, ex premier ministre.

Des politiques qui rendraient des comptes, mais où va-t-on ?

LITS :

Fin août, à l'hôpital, 28 % des lits étaient fermés. Le problème est qu'à la rentrée ils n'ont pas rouverts comme cela se fait chaque année. La cause vient du manque de personnel, notamment des infirmières. Après les milliers d'opérations différées lors des différents confinements, les services doivent maintenant faire des choix cornéliens sur les nouvelles opérations à annuler, sans avoir pu absorber la totalité des anciennes. Mais alors ce fameux Ségur de la santé n'aurait pas atteint ses objectifs ? On nous aurait menti ?

DÉCROCHAGE :

Il ne s'agit pas ici de décrochage scolaire mais de celui des portraits de Macron. Les protagonistes décrochaient le portrait du président de la république pour dénoncer son inaction climatique. La Cour de cassation a cassé, mercredi 22 septembre, un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui condamnait huit « décrocheurs de portraits » d'Emmanuel Macron, à des peines allant jusqu'à 600€ d'amende. Elle a, par ailleurs, confirmé une décision en appel à Lyon relaxant des prévenus du refus d'un prélèvement ADN lors de leur garde à vue, au motif de la « disproportion entre, d'une part, la faible gravité objective et relative du délit dont les intéressés étaient soupçonnés au moment de leur refus de se soumettre au prélèvement litigieux et, d'autre part, l'atteinte au respect de la vie privée ». Idem pour le groupe de Bordeaux. Et si on le décrochait de l'Élysée aux prochaines élections ?

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) :

Il est défini comme « un projet structurant pour la jeunesse » visant à « accroître la résilience de la nation »... Les 2 800 contractuels recrutés pour la mise en place de la 2^{ème} édition ne sont apparemment pas tous concernés. En effet, au moins 800 d'entre eux n'ont toujours pas touchés le moindre centime de leur employeur, l'État ! Pour les 2 000 restants, une bonne partie n'a reçu qu'une partie des sommes dues... Évidemment c'est la faute du logiciel, dit la secrétaire d'état chargée de la jeunesse et de l'engagement. Apparemment la startup nation n'est pas encore tout à fait au point pour le petit personnel...

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.